

# MÉDAILLE MILITAIRE

(1) *83<sup>e</sup>* **RÉGIMENT D'INFANTERIE**

Par décret du *26 Mai* 19*24*, rendu en application des décrets  
du 13 août 1914 et du 1<sup>er</sup> octobre 1918, publié au *Journal officiel* du *15 août*  
19*24*, la MÉDAILLE MILITAIRE a été attribuée à la mémoire du (2) *soldat*

*Tatant, Paul.*

## MORT POUR LA FRANCE

(3)

*"Soldat aussi dévoué que brave. A trouvé une mort  
"glorieuse, le 24 août 1914, à Eton, en se portant  
"à l'attaque des positions ennemies.  
"Croix de guerre avec étoile d'argent."*

A Toulouse, le *30 décembre* 19*24*.

Le Lieutenant-Colonel,  
commandant le 83<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie,



NOTA. — Cet extrait sera remplacé par un brevet qui, aux termes du décret du 16 mars 1852, doit être ultérieurement délivré par les soins de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

(1) Indication du régiment.

(2) Grade, nom et prénoms (inscrits en grosse lâtarde).

(3) Reproduire le texte de la citation qui, au *Journal officiel*, accompagne la décoration.